

Monsieur Frédéric Mitterrand
Ministre de la Culture
et de la Communication

Paris, le 11 septembre 2009

**Objet : préavis de grève
Pour le 17 septembre 2009**

Monsieur le Ministre,

L'annonce officielle de l'étude du transfert du siège de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives dans le cadre des « mesures de compensation » liées aux restructurations de la défense nationale a été annoncée le 17 septembre 2008, soit il y a un an déjà. Les personnels du siège ont exprimé leur opposition à ce projet tant celui-ci leur paraît destructeur pour l'INRAP. En effet, son rôle est central dans le dispositif de l'archéologie préventive, notamment parce qu'il est un établissement dont l'organisation et l'activité sont déconcentrées. Ils affirment que la stabilité de l'INRAP, et donc de son siège, est un enjeu fondamental pour l'accomplissement de ses missions légales sur l'ensemble du territoire national. En outre, ce projet met en péril les relations avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et contractuels, les aménageurs entre autres. Ils affirment avec force que l'établissement, créé par la loi de 2001 est encore en construction et trop jeune pour subir pareil choc. Selon eux, c'est bien de la survie de l'établissement dont il est question.

Cette idée ne semble pas erronée puisqu'on la retrouve dans les rapports de l'administration, que ce soit celui des Finances, en 2006 déjà, ou de la Culture, plus récemment en 2009. Hélas, ce dernier document est toujours confidentiel. Nous en exigeons la communication. Par ailleurs, on ne peut que s'interroger aujourd'hui sur la sincérité de la note d'information à destination du conseil d'administration de l'INRAP distribuée par le directeur de la DAPA le 30 avril 2009 en séance tant cette note est tout sauf fidèle au rapport ROY-AUBIN-KORILITSKI.

En outre, l'idée même de la délocalisation a fragilisé le siège de l'établissement en déstabilisant ses personnels. A titre d'exemple, entre le 1^{er} janvier 2009 et aujourd'hui, 2/3 des avis de vacance de postes ouverts au siège ne précisent plus que le recrutement normal est le CDI. La première conséquence est donc la précarisation des futurs personnels. Cette mesure est contre productive car elle désorganise l'administration d'un établissement qui n'a pas besoin d'un tel traitement, bien au contraire. L'INRAP a besoin de recruter les meilleurs agents et en CDI.

C'est pourquoi les organisations syndicales signataires déposent un préavis national de grève auprès du Ministre de la Culture pour les agents de l'INRAP, à partir du jeudi 17 septembre 2009, afin d'obtenir satisfaction sur le point revendicatif suivant :

- Le maintien du siège de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives à Paris.

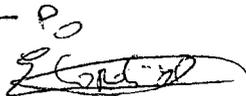
Conformément à la législation, nous restons disponibles pour toute négociation durant la durée de ce préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour le SGPA CGT



Pour SUD Culture Solidaires,
section INRAP



Pour le SNAC FSU

